

**DANIEL FRITSCH
39A RUE DE RUFFEC
57200 SARREGUEMINES**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

FONDATION DE L'ALLEMAGNE – MAISON HEINRICH HEINE

27c, Boulevard Jourdan

75014 PARIS

**FONDATION DE L'ALLEMAGNE –
MAISON HEINRICH HEINE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres du Conseil d'Administration de la FONDATION DE L'ALLEMAGNE – MAISON HEINRICH HEINE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision du Conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE L'ALLEMAGNE – MAISON HEINRICH HEINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon la norme d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations relatives à la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations concernant les immobilisations, la valorisation de la dotation de la Fondation et les subventions.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par la Fondation, j'ai vérifié, d'une part, le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et d'autre part, je me suis assuré de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SARREGUEMINES, le 5 mai 2026

D. FRITSCH

Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	89 084	47 962	41 122	8 116
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	15 500 000		15 500 000	15 500 000
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	386 298	379 051	7 247	17 081
Autres immobilisations corporelles	3 563 582	1 998 419	1 565 164	1 719 210
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				545
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	19 538 964	2 425 431	17 113 533	17 244 952
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	3 512		3 512	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	159 958		159 958	42 401
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	59 339		59 339	211 577
Charges constatés d'avance	26 297		26 297	30 594
Total II	249 105		249 105	284 571
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	19 788 070	2 425 431	17 362 638	17 529 523
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres	15 500 000	15 500 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 104	-3 304
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 024	-800
Situation nette (sous-total)	15 493 872	15 495 896
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 613 534	1 744 952
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	17 107 406	17 240 848
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		58 192
Total II		58 192
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	66 977	56 933
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 245	111 933
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	64 011	61 617
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	255 233	230 483
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	17 362 638	17 529 523

 Bilan passif

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	255 233
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	632 670	674 658
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 323 249	1 007 815
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		1
Total I	1 955 919	1 682 474
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	1 027 695	1 052 504
Aides financières	1 567	
Impôts, taxes et versements assimilés	11 577	13 603
Salaires et traitements	447 925	459 479
Charges sociales	176 903	157 413
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	291 511	310 501
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	766	276
Total II	1 957 943	1 993 776
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 024	-311 301
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-2 024	-311 301
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		310 501
Total V		310 501
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		310 501
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	1 955 919	1 992 975
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 957 943	1 993 776
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 024	-800

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MAISON HEINRICH HEINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 17 362 638 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 2 024 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/04/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Par décret en date du 7 décembre 2010, la fondation dite "Fondation de l'Allemagne-Maison Heinrich Heine" a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

La Fondation de l'Allemagne assure depuis l'origine l'entretien et l'exploitation, en tant que résidence universitaire destinée notamment à des étudiants, des professeurs et des chercheurs de nationalité allemande, d'un immeuble sis au 27C boulevard Jourdan à Paris 14^{ème} arrondissement dans l'enceinte de la Cité Internationale Universitaire de Paris et développe en parallèle une offre culturelle à dimension franco-allemande.

Ayant fait donation de l'immeuble constitutif de la Maison Heinrich Heine le 19 décembre 1953 à l'Université de Paris, la Fondation n'en est pas propriétaire et n'a inscrit à l'actif de son bilan que le droit d'usage et d'exploitation de l'immeuble qui lui a été concédé par la convention signée le 8 février 2010. Celui-ci a été comptabilisé pour un montant de 15.500.000 euros, ce qui correspond à la valeur vénale de l'immeuble, qui a été déterminée par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 26 mai 2009.

En revanche, toutes les acquisitions d'immobilisations réalisées postérieurement à la reconnaissance d'utilité publique sont réputées réalisées par la Fondation et inscrites à l'actif de son bilan.

RESSOURCES DE LA FONDATION

Les ressources de la Fondation se composent, conformément à l'article 12 de ses statuts, principalement des redevances payées par les résidents et des subventions qui lui sont accordées.

Les redevances d'occupation sont comptabilisées en produits au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, sans tenir compte de la date effective de leur paiement par les résidents(principe de la comptabilité d'engagement).

Les subventions sont accordées annuellement par les autorités administratives allemandes, notamment le Ministère des Affaires Etrangères et le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) ainsi que la Kultusministerkonferenz (KMK), sous réserve de certaines conditions d'engagement de dépenses et selon un budget prédéfini.

D'un point de vue comptable, elles sont subdivisées en deux catégories en fonction de la nature des opérations qu'elles financent.

Les subventions d'investissement financent les acquisitions d'immobilisations. Elles sont inscrites au passif du bilan parmi les capitaux propres et rapportées au résultat chaque année à hauteur de la dotation aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Les subventions d'exploitation finançant les dépenses de fonctionnement sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention. A la clôture de l'exercice, les montants non utilisés pendant l'exercice et dont la restitution n'est pas réclamée, sont inscrits dans un compte de fonds dédiés au passif du bilan.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de

Règles et méthodes comptables

L'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, les seules modifications procédant de l'application des changements de réglementation comptable exposés ci-dessus,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement n° 2018-06, la fondation applique les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général.

En outre, la fondation a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'exercice 2024 présente un excédent budgétaire de 58 192 euros pour la Maison Heinrich Heine. Cet excédent, enregistré en fonds dédiés, a pu être utilisé sur l'exercice 2025 pour les dépenses courantes de la Fondation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 590 968	43 925	45 809	15 589 084
Immobilisations incorporelles	15 590 968	43 925	45 809	15 589 084
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	390 850		4 552	386 298
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 007 430	116 638		3 124 068
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	437 873	1 641		439 514
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	545		545	
Immobilisations corporelles	3 836 698	118 279	5 097	3 949 880
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	19 427 667	162 205	50 907	19 538 964

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			43 925		
Immobilisations corporelles			118 279		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			162 205		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			45 809		
Immobilisations corporelles	545		4 552		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice	545		50 362		

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement du droit d'usage et d'exploitation de la Maison Heinrich Heine dont la valeur a été fixée en fonction de la valeur vénale du bâtiment incluant les meubles et équipements qui le composent à la date de la constitution de la fondation reconnue d'utilité publique.

Ce droit d'usage et d'exploitation étant concédé pour une durée de 50 ans renouvelable automatiquement à chaque échéance pour la même durée, il ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Le droit d'usage et d'exploitation constitue la dotation de la fondation lors de sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique. Il a été évalué à un montant correspondant à la valeur vénale du bâtiment, soit EUR 15, 5 millions euros. Même si ce droit revêt un caractère temporaire et révocable d'après la convention conclue en février 2010 pour 50 ans renouvelable automatiquement, son caractère irrévocable ne saurait être remis en cause, en raison de la charge qui grève la donation initiale de l'immeuble en vertu des actes de donation et de leur acceptation. En effet, par acte notarié du 19 décembre 1953 La Fondation de la Maison de l'Allemagne a effectué la donation irrévocable d'un immeuble à construire, le mobilier et matériel nécessaire à son fonctionnement, un fonds de roulement et un fonds de réserve d'une valeur d'env. 200 Mio.FRF à l'Université de Paris. Cette donation a été faite sous la condition que "l'immeuble, le mobilier et le matériel nécessaire à son fonctionnement seront la propriété de l'Université de Paris et seront affectés à la Fondation faisant l'objet de la donation".

- les concessions, les logiciels et brevets sont amortis sur 3 à 4 ans
- les autres immobilisations incorporelles sont non amortissables

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			82 852	9 352	44 242	47 962
Immobilisations incorporelles			82 852	9 352	44 242	47 962
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 ans	linéaire	373 770	9 834	4 552	379 051
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 25 ans	linéaire	1 364 188	243 916		1 608 104
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3ans	linéaire	361 905	28 409		390 315
- Emballages récupérables et divers		linéaire				
Immobilisations corporelles			2 099 863	282 159	4 552	2 377 469
TOTAL			2 182 715	291 511	48 795	2 425 431

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 189 766 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 512	3 512	
Autres	159 958	159 958	
Charges constatées d'avance	26 297	26 297	
Total	189 766	189 766	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 512
Autres créances	158 849
Disponibilités	
Divers comptes débiteurs	
Total	162 361

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 255 233 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	66 977	66 977		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 245	124 245		
Dettes fiscales et sociales	64 011	64 011		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	255 233	255 233		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	77 207			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	67 163			

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 340
Dettes fiscales et sociales	40 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Divers comptes créditeurs	
Total	99 084

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	26 297
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	26 297

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
Redevances	483 249	512 304
Droits d'inscription	10 906	11 370
Refacturations diverses	136 146	147 408
Facturations des participations aux frais	2 366	3 576
TOTAL	632 670	674 658

La Fondation estime que la qualification de « contributions volontaires en nature » ne correspond ni à son objet ni à ses principes de fonctionnement. Elle organise régulièrement des manifestations culturelles comme des conférences, débats, tables rondes, colloques, séminaires et journées d'études. Le choix des intervenants ainsi que des thèmes est déterminant pour la réussite de cette activité culturelle.

Les intervenants non rémunérés, exercent leur contribution comme prolongement et partie intégrante de leur activité professionnelle habituelle. Ils contribuent ainsi à la visibilité de leur mission en tant qu'universitaire ou chercheur, en plein accord avec les statuts de la Fondation.

De ce fait la Fondation ne se voit pas en mesure de mettre une valeur exprimée en euro sur leur action.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	2	5	7	7
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	6	8	8

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	30 235
Engagements de crédit-bail mobilier	135 351
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	165 586

La convention collective de la fondation, la convention nationale des maisons d'étudiants du 2 mai 1992, étendue par arrêté du 20 août 1993 JORF 29 septembre 1993, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : turnover faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022

Les engagements de crédit bail mobilier mentionnés pour 109 191 euros s'échelonnent entre 2026 et 2028.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Subventions 2026	
Office allemand d'échanges universitaires (Deutscher Akademischer Austauschdienst - DAAD)	1 325 000
Conférence permanente allemande des ministres de l'éducation et des affaires culturelles (Kultusministerkonferenz - KMK)	44 500
Autres engagements reçus	1 369 500
Legs nets à réaliser	
Total	1 369 500